

Déclaration des élus SNES-FSU

CAPA hors classe des certifiés

mercredi 14 mai 2014

L'INSEE a fait état récemment d'une baisse continue des salaires dans la fonction publique depuis 2011, la fonction publique d'État étant la plus touchée. La valeur du point d'indice qui sert de base à la rémunération des fonctionnaires et à près d'un million de non-titulaires n'a pas bougé depuis 2010 et le gouvernement annonce désormais que cela devrait durer jusqu'en 2017 ! Pour les personnels, il s'agit bien d'un double recul, du fait de l'augmentation des prix et de celle de la retenue pour pension programmée depuis 2010 et jusqu'en 2020 ! Et comme ce recul intervient à la suite d'une décennie déjà défavorable aux rémunérations dans la Fonction publique, **la perte peut être évaluée à deux mois de salaires par an depuis 2000**. En clair, si l'on tient compte des effets de l'inflation, **chacun de nous ne perçoit que dix mois du traitement d'un fonctionnaire rémunéré au même échelon en 2010**.

Plus que pour d'autres catégories sans doute, les salaires des enseignants ont subi les effets des politiques salariales menées dans la Fonction publique. La dégringolade de la valeur du point d'indice les affecte fortement. **Ils sont toujours plus en décalage avec ceux des autres cadres** : -30 % en moyenne dans la Fonction publique, -37 % par rapport à ceux du privé. L'ampleur de la dévalorisation apparaît flagrante dans les comparaisons internationales puisqu'**après 15 ans de carrière, la rémunération moyenne d'un enseignant est en France inférieure de 13 % à la moyenne de l'UE**. Certes, le gel des promotions semble écarté, pour le moment, mais progresser dans une grille qui s'érode, c'est comme tenter de remonter un escalator qui descend. Ainsi par exemple, **un certifié qui a atteint le 6^e échelon en 2008, puis est passé au 7^e en 2011 a, en 2014, le même pouvoir d'achat que celui qu'il avait en 2008**, et ce malgré sa promotion !

Comment s'étonner alors que 50 % des postes du CAPES exceptionnel de mathématiques n'aient pas été pourvus ? Ce résultat est redoutable à bien des égards. Il montre à quel point le métier d'enseignant dans le second degré est dévalorisé en termes de conditions de travail et de rémunération. Il prouve combien il est difficile de préparer des concours tout en assurant une activité d'enseignant contractuel. Mais ce résultat est aussi redoutable par ses conséquences pour les prochaines rentrées scolaires. **C'est près de 800 postes de mathématiques qui resteront vacants à la rentrée 2014**, sans compter ceux des autres disciplines et ceux qui découleront des postes non pourvus au CAPES « rénové » de cette année. **Dans ces conditions, les rentrées à venir seront encore plus difficiles que prévu en termes d'effectifs par classe**. L'appel à la grève de l'intersyndicale fonction publique le 15 mai se justifie donc pleinement. Le SNES-FSU y portera ses exigences en termes d'améliorations des conditions de travail et de revalorisation salariale.

Pour ce qui est de la hors classe, nous constatons avec satisfaction que la grande majorité des certifiés au 11^{ème} échelon sont promus, le nouveau barème ayant permis de rétablir un peu plus d'équité. Cependant, **nous regrettons qu'au moins 3 collègues ayant atteint le 11^{ème} échelon soient pénalisés alors qu'aucun d'entre eux ne s'est vu attribuer un avis défavorable**. L'un a deux avis « honorable » : il aurait été promu si le contingent de l'an dernier était resté le même. Le second a un avis « très honorable » de l'inspection et le troisième a un avis « remarquable » du chef d'établissement. Cela démontre bien que le poids des avis des inspecteurs et des chefs d'établissement reste excessif et entraîne des disparités entre disciplines et entre établissements. **Nous demandons que la situation de ces collègues soit examinée avec la plus grande attention dans cette CAPA**.

En outre, nous avons constaté que certains avis ont été revus à la baisse : **ceux-ci doivent être portés à la connaissance des élus en début de CAPA et être dûment justifiés**. Dans le cas contraire, nous demandons que l'avis antérieur soit rétabli. Enfin, la **situation des collègues pénalisés en raison d'un nombre d'inspections trop faible doit faire l'objet d'une étude particulière**. Pour le SNES-FSU, le passage à la hors classe doit être assuré pour tous les enseignants. **Chacun doit pouvoir partir à la retraite en ayant atteint l'indice terminal de la hors classe**.